L'Union européenne (Cour de Justice) vient de condamner la France pour ses manquements successifs à respecter les teneurs en nitrates dans les rivières et bassins versants, notamment les plus vulnérables. La directive nitrates date de 1991, **soit 9 ans avant la DCE**– Directive cadre sur l'eau de 2000.

L'OCE note que l'autorité en charge de l'eau n'est pas capable aujourd'hui de garantir sur les masses d'eau françaises des niveaux de pollution agricole, industrielle et domestique garantissant la qualité des milieux aquatiques.

Dans ces conditions, il nous semble curieux et illusoire de désigner les chaussées, seuils et barrages responsables de la dégradation d'une eau, dont l'Etat n'a pas été capable de préserver les équilibres chimiques, physiques, et biologiques.

En savoir plus : Le Monde, 13 juin 2013

http://www.lemonde.fr/planete/article/2013/06/13/l-europe-condamne-la-france-pour-ses-eaux-polluees_3429170_3244.html